

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 29 mars 2017, à 19 heures, sont présents :

Madame la Conseillère régionale,  
Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Blanchard	Saint-David
Luc Cloutier	Saint-Gérard-Majella
Olivar Gravel	Saint-Joseph-de-Sorel
Louis R. Joyal	Yamaska
Maria Libert	Saint-Aimé
Denis Marion	Massueville
Michel Péloquin	Sainte-Anne-de-Sorel
Serge Péloquin	Sorel-Tracy

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Serge Péloquin, préfet suppléant.

Sont absents :

Sylvain Dupuis	Saint-Ours
Claude Pothier	Saint-Roch-de-Richelieu
Gilles Salvas	Saint-Robert
Jean-François Villiard	Sainte-Victoire-de-Sorel

Est également présent : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier.

---

**CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Les membres du Conseil constatent la régularité de l'avis de convocation à cette séance extraordinaire.

---

2017-03-119 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2017-03-120 **AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX - VILLE DE SOREL-TRACY**

Les membres prennent connaissance des rapports d'examen de conformité du coordonnateur à l'aménagement du territoire concernant les règlements de modification d'urbanisme ci-dessous de la Ville de Sorel-Tracy :

- Règlement numéro 2352 modifiant les règlements de zonage, de lotissement ainsi que le règlement sur les permis et certificats;
- Règlement numéro 2356 modifiant le règlement de zonage;
- Règlement numéro 2357 concernant une modification du plan accompagnant le règlement de zonage.

CONSIDÉRANT les recommandations du coordonnateur à l'aménagement du territoire qui indiquent que ces règlements ne contreviennent pas aux objectifs et aux dispositions du schéma d'aménagement de la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard  
Appuyé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Maria Libert

Que le Conseil de la MRC approuve les règlements numéros 2352, 2356 et 2357 de la Ville de Sorel-Tracy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

**AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT ABROGEANT  
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 253-16 CONSTITUANT UN FONDS DE  
ROULEMENT**

M. le Conseiller régional Olivar Gravel donne avis qu'un projet de règlement sera présenté à une séance ultérieure de ce conseil, pour adoption avec dispense de lecture, afin d'abroger le règlement numéro 253-16 constituant un fonds de roulement.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

---

2017-03-121 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Maria Libert  
Appuyée par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que la séance soit levée à 19 h 08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).*

---

Serge Péloquin, préfet suppléant

---

Denis Boisvert, directeur général